

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Hospice général souhaite être l'acteur genevois de référence pour l'action sociale individuelle

(Genève, le 26 février 2007)

Le Conseil d'administration de l'Hospice général a poursuivi, le 22 février 2007, l'examen des propositions de la Direction relatives à l'élaboration de la vision stratégique 2007-2010 de l'institution. A cette occasion, il s'est prononcé pour une consolidation de ses missions et de leur efficience et a mandaté la Direction afin de trouver des repreneurs pour certaines activités dont il assume historiquement la gestion.

A la suite de la demande du Président du Conseil d'administration, Monsieur Pierre Martin-Achard, la Direction de l'Hospice général a présenté au Conseil d'administration un ensemble de réflexions et propositions relatives à l'avenir de l'Hospice général.

Le personnel de l'institution a été consulté par le biais de ses organismes représentatifs. Le Conseil d'administration a intégré dans sa réflexion les prises de position du personnel, des services concernés par un éventuel transfert d'activités et des syndicats ainsi que les diverses réactions publiques qui se sont manifestées.

Le Conseil d'administration a réitéré la volonté de l'institution d'être l'acteur social de référence pour les bénéficiaires et la population, ceci dans le cadre d'une gestion rigoureuse et de prestations de qualité. Ces objectifs s'inscrivent dans un contexte en profonde mutation, tant dans le domaine de l'aide sociale que de l'aide aux requérants d'asile.

Concernant certaines activités dont l'institution s'occupe pour des raisons historiques, le Conseil d'administration confirme leur importance sociale mais souhaite transférer leur gestion à d'autres partenaires mieux outillés et mieux à même de répondre aux besoins de ces populations. Il s'agit des foyers pour mineurs et des actions communautaires en faveur des personnes âgées.

./.

A cet effet, la Direction est mandatée pour prendre tous contacts utiles afin de permettre au 1^{er} janvier 2008 un transfert des établissements de jeunes de l'Hospice général vers la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ). Les modalités de ce transfert, tant sur le maintien des prestations, des conditions de travail du personnel que sur la location des propriétés appartenant à l'Hospice général, devront se faire en contact étroit avec l'ensemble des partenaires.

La Direction est également mandatée pour transférer la gestion des actions communautaires en faveur des personnes âgées. Il s'agit du Centre d'animation pour retraités (CAD) et des maisons de vacances pour personnes âgées dont l'utilité sociale n'est pas remise en cause mais dont le rattachement à l'Hospice général n'est plus justifié aujourd'hui.

Concernant les activités d'Infor jeunes et de la Maison de l'Ancre, le Conseil d'administration abordera ces questions ultérieurement.

L'évolution souhaitée de l'Hospice général s'inscrit dans cette volonté de sens et d'efficacité afin d'être l'acteur genevois de référence, en particulier pour l'action sociale individuelle.

Pour tout renseignement complémentaire : Pierre Martin-Achard, Président du Conseil d'administration, tél. 022 819 15 15.

Ce communiqué de presse se trouve sur la page d'accueil du site internet de l'Hospice général : www.hg-ge.ch